



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 19 octobre 2023 à 20h00.

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Delphine VIGNES, Caroline PONS et, MM. Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Étienne LATIL, Olivier SALIN,

Absents excusés : Bastien BOURGEAUD pouvoir à Etienne LATIL
Thierry SERRE pouvoir à Delphine VIGNES

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/10/2023.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance :

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023.
- RPI : participation des communes et compensation avec La Motte-Chalancon
- Aire de jeux Les Lavandes : approbation devis et demande de subvention
- Marché : régie et règlement au 1^{er} janvier 2024
- Créances éteintes
- Bail de la gendarmerie : délégation signature contrat et avenant révision triennale
- Indemnité gardiennage église
- Charte de l'élu local
- Référent déontologue
- Points sur les travaux
- Infos diverses

1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

POUR : 10 CONTRE : Abstentions :

2) RPI : participation des communes et compensation avec La Motte-Chalancon

- Les **frais de fonctionnement** pour les écoles du RPI en 2022/2023 sont les suivants :

La Motte-Chalancon :	67 082.01 €	38 élèves
Rémuzat :	24 076.87 €	15 élèves
Total	91 158.88 €	53 élèves

Participation des communes = 1 720 € par enfant (arrondie)

- La **compensation** s'élève à 15 482 € à verser à La Motte. Elle a été calculée conformément à la convention approuvée par délibération du 8 juin 2023.

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3) Aire de jeux Les Lavandes : approbation devis et demande de subvention

Chantal AUBERY présente le devis actualisé de l'entreprise PLAYTIL de Mollans-sur-Ouvèze pour l'aménagement d'une aire de jeux aux Lavandes

Il comprend la fourniture et pose d'une cabane, d'une structure multi-activités et sol amortissant
montant : 27 085€ HT

Pour les travaux de décaissement, nivèlement, dallage devis de l'entreprise ROLLAND d'un montant de 3 880 € HT

Demande de subvention pour un montant total de 30 965€ au Conseil départemental, à la CCBDP, DETR, REGION.

Demande par Chantal AUBERY pour les taxes séjour auprès de la CC BDP

Demande Par Olivier SALIN pour aide Région auprès de Didier-Claude BLANC

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Olivier SALIN précise qu'avant d'engager les travaux, les conventions concernant l'entretien et la maintenance (visites de sécurité, conformité annuelles...) devront être établies ainsi que le plan de financement final pour connaître le reste à charge réel de la commune

Demander à PLAYTIL s'ils proposent des contrats d'entretien

4) Marché : régie et règlement au 1^{er} janvier 2024

tarifs et règlement du marché hebdomadaire pour une application au 1^{er} janvier 2024 (fin de la gratuité)

ajourné

depuis 2020, gratuité COVID

La commission marché doit se réunir pour refaire un règlement

Comment faire payer les ponctuels ?

Éric BOLLARD a commencé à travailler sur un nouveau règlement. Éric BOLLARD précise qu'il existe un règlement qui comportent 33 articles. Il y a aussi un bulletin d'inscription. A travailler en commission

Faire des abonnements ? Chantal AUBERY signale que certaines personnes viennent 5 ou 6 fois par an

NB : demande de Mélissa NASSSIHI pour emplacement camion pizza à l'année

5) créances éteintes

La trésorerie de Nyons nous a fait parvenir un jugement du Tribunal de commerce de Romans du 23/05/2022 (bulletin officiel des annonces civiles et commerciales)

Ce jugement prononce la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif

Les créances envers la commune pour un montant total de 1 607,15€ sont donc irrécouvrables.

De ce fait, la dette du redevable est définitivement éteinte.

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération actant le montant de la créance éteinte soit :

- **137,34€ pour le budget communal**

Les crédits sont suffisants au chapitre 65.

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- **1 469,81€ pour le budget eau-assainissement**

Les crédits sont insuffisants au chapitre 665, il convient de prendre une décision modificative du budget

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6) Bail de la gendarmerie : délégation signature contrat et avenant révision triennale

Il faut rédiger un avenant au bail de la gendarmerie constatant la révision triennale du loyer au 1^{er} octobre 2023.

Cet avenant est signé par le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme, la direction des Finances Publiques et la Maire.

- La DDFIP demande une délibération accordant au Maire « la délégation générale de signature pour les contrats » (délégation pour la location, la révision)

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- Fixer le nouveau montant annuel du loyer. Actuellement le loyer est de 63 076€ par an + un surloyer invariable de 7 173€ (travaux d'isolation)

Le loyer est révisé selon l'ILAT Indice des Loyers des Activités Tertiaires du deuxième trimestre. Il vient d'être publié, + 6.51% . La DDFIP ne nous a pas encore communiqué le montant du loyer révisé. Autoriser le maire à signer l'avenant et fixer le nouveau loyer pour la gendarmerie pour 3 ans

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7) Indemnité gardiennage église

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales n'a pas encore été communiqué par la Préfecture pour 2023. Décider de verser cette indemnité à Madame Béatrice GUILLIEN dès connaissance de son montant. (devrait se situer autour de 490 €)

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8) charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

9) Référent déontologue

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « ***tout élu local peut***

consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes

Un décret a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit.

Il impose, à partir du **1^{er} juin 2023**, à toute collectivité territoriale, de **désigner un référent déontologue par délibération**

Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Il ne peut donc pas être élu local - ou l'avoir été il y a moins de trois ans - ou agent territorial dans la collectivité concernée ni se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci.

Le CDG26 en collaboration étroite avec l'AMF26, propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d'une convention spécifique.

Coût : à l'adhésion 100 € et 106 € pour chaque sollicitation du déontologue

- désigner en qualité de référent déontologue des élus, le référent déontologue proposé dans la convention de mutualisation du CDG26 à savoir Madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO dans les conditions prévues par la convention,
- autoriser le maire à signer la convention avec le CDG 26

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10) Points sur les travaux

- **Petites plages** : l'éclairage fonctionne ! Bruno a vu pour la temporisation. Bruno CUVELARD signale qu'il manque le coffret forain
Olivier SALIN dit qu'on attend toujours les panneaux extinction de l'éclairage public fournis par le SDED
- **Maison des vautours** : Bruno a galéré pour faire enlever le compteur électrique par ENEDIS. Solutionné mercredi 18 octobre
Bruno s'occupe également de la ligne téléphonique de la bibliothèque à suspendre
Le **22 novembre** réunion démarrage scénographie. Bruno CUVELARD est absent, qui ira ? Éric BOLLARD et Chantal AUBERY
« Déménagement » des étagères de la bibliothèque le 25 et 26 octobre par Stéphane
Olivier SALIN signale qu'il faut récupérer le défibrillateur pour le mettre où ?
Éric BOLLARD dit qu'il faut mettre en place 1 ou 2 places pour les ambulances (à la bascule). A matérialiser et faire un arrêté
- **École** : les blocs « sortie de secours » sous le préau ont été installés par OG électricité et les volets roulants par la SAME le 18 octobre
Éric BOLLARD informe qu'à l'église aussi le bloc sortie de secours a été posé, « il s'intègre mal dans l'esthétique de l'église »
- **Travaux voirie**

CC BDP : le bout de chemin du Théron qui restait de l'année dernière a été terminé

Visite de M Frédéric Peroud CC BDP pour les travaux de voirie 2024 prévue le

Travaux commune : rebouchage goudronnage des trous de fuites sur le chemin de la Guindonnière effectué par entreprise Aubéry

Demander à AUBERY d'installer une vanne auto purgeante au pont de la rue du bourg

➤ **Schéma assainissement :**

Les tests à la fumée inoffensive ont été faits mercredi 18 octobre. Plusieurs endroits « fumaient » ! attente des résultats à venir

- **Schéma DECI** jeudi 5 octobre réunion (3^{ème} réunion pour l'élaboration du schéma directeur) plusieurs pistes évoquées. Une solution pour la maison familiale serait d'installer un pompage dans le puits de secours.
- **Cure** : demande de prorogation subvention du département (fin de validité 31/12/23) courrier fait à Madame MOUTON

11) Infos diverses

➤ **Réunion crèche jeudi 19 octobre**

Chantal AUBERY qui a assisté à cette réunion fait un compte rendu. Le nouveau CA des Frimousses avait demandé un accompagnement de la CAF .Le contrôle a été fait sur 2022. Il y a trop d'heures facturées à la CAF. Il y a également un souci d'agrément (PMI) pour pouvoir accueillir 14 enfants. Jusqu'au 01/01/2024 pour trouver une solution Voir dans les statuts pour savoir si la commune a un représentant au CA

➤ **Dotations du Département** selon les nouvelles modalités de répartition :

- dotation à orientation voirie 14 817€
- FDTA 29 126€ (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle)
- FDTP 2 595 € (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)
Budget de fonctionnement

- 2 panneaux PNR commandés par Éric BOLLARD coût 458.64€ TTC (à déduire : aide du Parc 200€)

➤ Départ locataire logement du receveur état des lieux le 20 octobre à 9H
Travaux à prévoir avant de louer. Philippe PONS viendra dans la matinée pour établir un devis

- **Village d'avenir** le Sous-Préfet veut qu'on se porte volontaire avec la commune de Sahune pour un projet axé par rapport à la vallée de l'Eygues

- Projet de refaire le bureau d'accueil de la mairie Pas de retour du conseiller en prévention. Porte coulissante à voir..

- **Éric BOLLARD** signale que l'UTMC 2024 est compromis. **Éric BOLLARD** attend le compte rendu de la réunion
- Retour NEACLUB pour location de 2 salles au RDC des Lavandes :200€ par mois et par salle (une pour le CAIRE et une pour la bibliothèque).
- Commande d'un ordi portable pour la bibliothèque. WIFI Néaclub
- **Recensement de la population 2024.** Isabelle Cousin a été nommée coordonnateur. Formation obligatoire mardi 7 novembre à Rémuzat
- Relèvement de la posture **VIGIPIRATE** au niveau « Urgence Attentat » affichage panneaux
- CCAS pour Noël voir si repas ou bons d'achat ou autre.

Dates à retenir

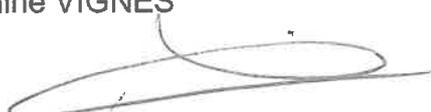
- **Samedi 21 octobre 2023 à 18h00** Concert Didon et Enée de Purcell à l'église Saint-Roch.
- **Judi 26 octobre 2023** Congrès des Maires des élus locaux et Salon des collectivités 2023 à VALENCE
- **11 novembre**
- **Du 21 au 23 novembre 2023** 105ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France - Salon des Collectivités à Paris.
- **Vendredi 24 novembre 2023 à 17h00 : Comité Syndical** du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales à la maison du Parc
- **Dimanche 03 décembre 2023 de 10h00 à 17h00** aux Lavandes Marché de Noël.

Prochain conseil le 14 décembre 19H

La séance est levée à 22H35

Le secrétaire de séance

Delphine VIGNES




Le Maire, Olivier SAUW



Délibérations examinées :

- DEL-01- 19102023 RPI : participation communes compensation La Motte-Chalancon
- DEL-02- 19102023 Aire de jeux Les Lavandes : devis demandes de subvention
- DEL-03- 19102023 Créances éteintes budget principal
- DEL-04- 19102023 Créances éteintes budget eau + décision modificative
- DEL-05- 19102023 Bail de la gendarmerie : délégation signature contrat
- DEL-06- 19102023 Bail de la gendarmerie : avenant révision triennale
- DEL-07- 19102023 Indemnité gardiennage église
- DEL-08- 19102023 Référent déontologue